Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 8 décembre 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :	Madame la conseillère Martine Labelle Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne Monsieur le conseiller Justin Gagné Madame la conseillère Sylvie Messier Monsieur le conseiller Dany Goyette
Est absente :	Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents :	Madame Me Manon Thériault, greffière Martin Lelièvre, directeur général

---

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, et tout récemment par celles de l'arrêté 2020-074, du 2 octobre 2020. Ainsi la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 4 décembre 2020, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 8 décembre 2020, 19 h

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

2.3 Déclaration de chien potentiellement dangereux et ordonnances émises en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

2.4 Municipalité alliée contre la violence conjugale

2.5 Modification - Résolution numéro 20-02-023 - Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal

2.6 Modification - Résolution numéro 20-09-243 - Octroi de contrat - Travaux de pavage des accotements de la route Édouard-VII - Appel d'offres GEN-2020-09

2.7 Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud - Maintien du transport local gratuit

2.8 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

2.9 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2.10 Dépôt - Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Embauche de surveillants de patinoire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021

3.2 Politique de conditions de travail des cadres - Adoption et modification de l'échelle salariale 2021 - Ajout d'une nouvelle fonction

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Autorisation de transferts budgétaires

4.4 Vente pour défaut de paiement des taxes

4.5 Financement de dépenses à même le fonds de parc

4.6 Affectation de surplus - Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées

4.7 Approbation du budget 2021 - Régie intermunicipale de police Roussillon

4.8 Adoption - Règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue

4.9 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021

4.10 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2009 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2021

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Approbation des critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en architecture

6.2 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

6.3 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un véhicule pour le Service d'urbanisme et du développement durable

6.4 Octroi de contrat - Fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 2 - Nouvelle station d'épuration des eaux usées - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-21

7 SÉCURITÉ INCENDIE

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Dérogation mineure - DM-2020-095 – 220, rue France – Implantation dérogatoire d'une maison mobile (lot 2 714 725 du cadastre du Québec)

8.2 Dérogation mineure - DM-2020-096 – 60, rue Chénier – Emplacement des entrées électriques (lot 6 290 198 du cadastre du Québec)

8.3 Modification - Résolution numéro 19-07-159 - Dérogation mineure DM-2019-044 - 39, rue Dupuis

8.4 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.5 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire - Réévaluation du secteur commercial du chemin Sanguinet - Zones C-14 et C-30

8.6 Adoption - Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile »; 2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages;
dans la zone H-26

8.7 Adoption - Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 - Garage municipal »; 2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 - Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » et la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de madame la mairesse

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-12-323 **<u>Approbation de l'ordre du jour</u>**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

20-12-324 **<u>Approbation des procès-verbaux des dernières séances</u>**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2020.

20-12-325 **<u>Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'établir le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal, selon ce qui suit :

Jour	Date	Heure
mardi	19 janvier 2021	19 h
mardi	9 février 2021	19 h
mardi	9 mars 2021	19 h
mardi	13 avril 2021	19 h
mardi	11 mai 2021	19 h
mardi	8 juin 2021	19 h
mardi	13 juillet 2021	19 h

mardi	24 août 2021	19 h
mardi	14 septembre 2021	19 h
mardi	5 octobre 2021	19 h
mardi	16 novembre 2021	19 h
mardi	14 décembre 2021	19 h

20-12-326 **<u>Déclaration de chien potentiellement dangereux et ordonnances émises en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens</u>**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1016-00-RIP relatif aux animaux adopté par la Ville de Saint-Philippe le 10 mai 2016 et entré en vigueur le 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, RLRQ, c. P-38-002 (ci-après désignée la « Loi »);

CONSIDÉRANT QUE la Loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU'afin de mettre en oeuvre cette Loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, RLRQ, c. P-38.002 (ci-après désigné le « Règlement »), a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Loi attribue aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, le Règlement et tout règlement pris en application de la Loi;

CONSIDÉRANT les événements décrits au rapport d'infraction général de la Régie intermunicipale de police Roussillon numéro RPR-200727-005;

CONSIDÉRANT le rapport d'examen réalisé le 2 octobre 2020 par la vétérinaire, Dre Anne-Marie Gagnon, et les recommandations s'y trouvant concernant le chien de monsieur Kevin Bisson;

CONSIDÉRANT les événements décrits au second rapport d'infraction général de la Régie intermunicipale de police Roussillon numéro RPR-

201004-010;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2020, conformément au Règlement, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux et d'émettre des ordonnances, la Ville a informé le propriétaire du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui a indiqué qu'il pouvait présenter ses observations et produire des documents pour compléter son dossier, et ce, dans un délai de vingt (20) jours;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chien a omis et/ou refusé de présenter ses observations dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QU'en regard des documents dont la Ville a pris connaissance, celle-ci est d'avis qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement, la Ville de Saint-Philippe peut, lorsque les circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV du Règlement ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de déclarer potentiellement dangereux le chien de monsieur Kevin Bisson, nommé Grégoire, de race Pittbull, de couleur beige.

D'ordonner à monsieur Kevin Bisson de se conformer, et ce, dès la réception de la présente résolution, aux ordonnances énumérées ci-après:

- Procéder à l'enregistrement de son chien auprès de la Ville de Saint-Philippe et acquitter les frais annuels afférents;

- Maintenir en tout temps le statut vaccinal du chien à jour contre la rage;

- Maintenir en tout temps le chien dans un environnement fermé lorsqu'il n'est pas sous surveillance;

- Garder en tout temps le chien au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir;

- Apposer l'affiche qui sera fournie par la Ville dans un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien potentiellement dangereux;

- Proscrire toute garde du chien en présence d'enfant(s) de 10 ans et moins ou d'autres animaux sans la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus;

- Proscrire toute fréquentation d'aires d'exercice canin en compagnie du chien;

- Maintenir en tout temps, dans un lieu public, le chien au moyen d'une

laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètres tenue par une personne âgée de 18 ans et plus, capable de le maîtriser. Un harnais de type « easy walk » ou « freedom » peut être utilisé pour un meilleur contrôle sur le chien, de même qu'un « gentle leader » ou un « halti headcollar »;

- En tout temps, dans un lieu public, s'assurer que le chien porte une muselière-panier, installée préalablement à la sortie de son habitation;

D'ordonner à monsieur Kevin Bisson de se conformer, et ce, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la présente résolution, aux ordonnances énumérées ci-après:

- Procéder à la stérilisation du chien;

- Procéder à la pose d'une micropuce (identification électronique) par un vétérinaire;

- Procéder à un examen de santé complet ainsi qu'un bilan sanguin complet comprenant une hématologie, une biochimie et une évaluation de la fonction thyroïdienne;

- Procéder à une évaluation par un vétérinaire spécialisé en comportement animal dans le but de déterminer la nécessité ou pas d'un traitement pharmacologique et/ou d'une thérapie comportementale à l'égard du chien;

- Inscrire le chien a des cours d'éducation canine basés sur la motivation et le renforcement positif.

Conformément aux dispositions pénales contenues au Règlement, à défaut de se conformer aux ordonnances contenues à la présente résolution dans le délai imparti, le propriétaire du chien, monsieur Kevin Bisson, s'expose à une amende de 1 000$ à 10 000$ pour une première infraction et en cas de récidive, l'amende est portée au double.

20-12-327 **<u>Municipalité alliée contre la violence conjugale</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la

violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de proclamer la Ville de Saint-Philippe, municipalité alliée contre la violence conjugale.

20-12-328 **Modification - Résolution numéro 20-02-023 - Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 20-02-023 - Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal par l'insertion, entre le 4e et le 5e CONSIDÉRANT, du texte suivant:

"CONSIDÉRANT toutefois que la propriété située au 23, rang Saint-André comporte une très grande superficie;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété pourrait faire l'objet d'un développement domiciliaire dans le futur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser que l'entente ne concerne que le bâtiment résidentiel existant sur cette propriété à la date d'adoption de la présente résolution;"

20-12-329 **Modification - Résolution numéro 20-09-243 - Octroi de contrat - Travaux de pavage des accotements de la route Édouard-VII - Appel d'offres GEN-2020-09**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 20-09-243 - Octroi de contrat - Travaux de pavage des accotements de la route Édouard-VII - Appel d'offres GEN-2020-09 par le remplacement du dernier alinéa de la résolution par le suivant:

"QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02-321-00-711 et que la dépense, d'un montant de 263 752,22 $ taxes nettes, soit financée à même le fonds constitué aux termes du règlement numéro 352 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, précisant les déclarations à produire par les exploitants de carrières et de sablières, leur fréquence de même que les procédures pour s'assurer de la véracité de ces déclarations."

20-12-330 **<u>Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud - Maintien du transport local gratuit</u>**

CONSIDÉRANT le rôle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (L'Autorité) de planifier, d'organiser, de financer et de faire la promotion du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT l'article 25 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain énonçant que l'Autorité a compétence exclusive pour établir, selon les différents critères qu'elle détermine, le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire, entre autres en fixant les tarifs pour les titres de transport selon leur teneur;

CONSIDÉRANT la démarche de refonte tarifaire actuellement en cours par l'Autorité visant à simplifier et harmoniser la tarification du transport collectif et adapté au bénéfice de l'ensemble des citoyens de la CMM par la mise en place d'un cadre intégré commun à tous les services de transport offerts par la STM, la STL, le RTL, exo et le futur REM;

CONSIDÉRANT la structure tarifaire actuelle qui permet aux municipalités d'offrir des gratuités locales sur leurs territoires respectifs, dont les coûts leur sont directement imputés;

CONSIDÉRANT QUE ces gratuités ont grandement favorisé l'utilisation du transport collectif à l'échelle locale et qu'elles sont appréciées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation mur à mur d'un tarif mensuel de 100 $ pour les déplacements internes en Zone 1, lesquels sont aujourd'hui réalisés gratuitement dans certaines municipalités ou regroupements de municipalités, enverrait un message négatif aux usagers;

CONSIDÉRANT la période difficile que vit l'ensemble de la population et des municipalités en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'après-pandémie ainsi que le besoin urgent de redémarrer l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité des mesures tarifaires concernant la mobilité des personnes et des travailleurs est une composante essentielle à la qualité de vie et au développement économique local, régional et métropolitain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe appuie le mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne sud déposé dans le cadre du projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

QUE la Ville de Saint-Philippe demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de reconnaître l'apport considérable de cette initiative de gratuité du transport local sur le développement du transport collectif pour le mieux-être des collectivités;

QUE la Ville de Saint-Philippe demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de maintenir l'option pour les municipalités

d’offrir le transport collectif gratuit à l’échelle locale dans le cadre de son projet de refonte tarifaire pour les services de transport collectif;

QU’UN exemplaire de cette résolution soit transmis à l’Autorité régionale de transport métropolitain, à exo, aux municipalités membres de la MRC de Roussillon, aux villes de Sainte-Julie, Chambly, Carignan et Richelieu, à la Table des préfets et élus de la couronne sud ainsi qu’à Martin Damphousse, maire de Varennes et représentant de la couronne sud au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu’au conseil d’administration de l’Autorité régionale de transport métropolitain.

DEP-2020-08 **Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par un membre du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle ledit extrait a été déposé, soit depuis le 10 décembre 2019.

Le registre ne contient aucune déclaration.

DEP-2020-09 **Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La greffière dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Johanne Beaulac, mairesse, de mesdames, Manon-Josée D'Auteuil, conseillère du district #1, Martine Labelle, conseillère du district #2 et Sylvie Messier, conseillère du district #5, de messieurs Justin Gagné, conseiller du district #4 et Dany Goyette, conseiller du district #6, dûment complétés, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DEP-2020-10 **Dépôt - Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le rapport sur l'application du règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

20-12-331 **Embauche de surveillants de patinoire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021**

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder à l’embauche de surveillants de patinoire - étudiants au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d’assurer un service pendant les heures

d’ouverture de la patinoire au parc Gérard-Laframboise au cours de la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l’unanimité d’embaucher Catherine Desrosiers, Émilien Bordeleau, Dave Lapierre-Babeu et Chloé Raymond, au poste de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2020-2021.

Ces embauches sont faites aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire qui leur est attribué est celui de l’échelon 1 de l’échelle salariale des professeurs et animateurs loisirs 2020-2025 approuvée en vertu de la résolution 19-12-281.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-730-00-111.

20-12-332 **Politique de conditions de travail des cadres - Adoption et modification de l'échelle salariale 2021 - Ajout d'une nouvelle fonction**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l’unanimité d'adopter l'échelle salariale du personnel cadre pour l'année 2021 et de la modifier par l'introduction de la fonction d'adjointe exécutive à la classe 2. L'échelle salariale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle échelle fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

20-12-333 **Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l’unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 30 octobre au 20 novembre 2020, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2020-10-30	S-10312-S10316, M646, 42 881 à 42 898	50 185,39 $

2020-11-06	S-10317 à S-10319, M647 à M648, 42 899 à 42 918	85 862,95 $
2020-11-11	S-10366 à S-10372, M649 à M651, 42 977 à 43 005	119 164,52 $
2020-11-13	S-10373 à S-10375, M652 à M655, 43 006 à 43 018	153 324,27 $
TOTAL		**408 537,13 $**

20-12-334 **Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2020-11	248 537,36$	FAG	S10387 à S10430 et 43049 à 43098

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

20-12-335 **Autorisation de transferts budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des finances et des technologies de l'information à effectuer les transferts budgétaires listés en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

20-12-336 **Vente pour défaut de paiement des taxes**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon concernant la délégation de compétence de

la Ville à la MRC de Roussillon quant à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné à la MRC de Roussillon de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées demeurent impayées et que cette vente ait lieu le 8 avril 2021 à la MRC de Roussillon.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

20-12-337 **Financement de dépenses à même le fonds de parc**

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement maintenant finalisés du parc Anatole-Lussier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer une partie de la dépense relative à ces travaux autrement que par le règlement d'emprunt numéro 426 adopté à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'affecter la somme de 10 387,85 $ au fonds de parc.

20-12-338 **Affectation de surplus - Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mandats ont été octroyés dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approprier une somme de 800 000 $ à partir du surplus accumulé affecté Aqueduc/Égout, afin de pourvoir au financement de ce projet.

20-12-339 **Approbation du budget 2021 - Régie intermunicipale de police Roussillon**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Roussillon a adopté son budget pour l'exercice 2021 et qu'il a été transmis à la Ville pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de police Roussillon au montant de 24 337 010 $, la quote-part de la Ville de Saint-Philippe y étant fixée à 1 411 189 $. Une copie de la résolution numéro 20-11-171 de la Régie intermunicipale adoptant ces prévisions

budgétaires demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville, selon les modalités convenues.

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient réservés à même le budget de l'année 2021, au poste budgétaire 02-210-00-920.

20-12-340 **<u>Adoption - Règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue</u>**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement décrète la création d'une réserve financière visant le financement de toutes les dépenses relatives aux infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de sa nature, ladite réserve est créée pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'elle sera d'un montant projeté de 500 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les sommes affectées annuellement à sa constitution proviennent des sources suivantes:

a) de la partie du fonds général de la Ville affectée ponctuellement à cette fin par le conseil;

b) d'une taxe spéciale prévue au budget à cette fin, imposée sur les immeubles imposables de tout le territoire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue.

AM-2020-022 **<u>Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021</u>**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 2008 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET

Le projet de règlement numéro 2008 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2021.

AM-2020-023 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2009 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2021**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le Règlement numéro 2009 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2020.

b) DÉPÔT DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2009 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter les taxes et compensations pour l'année 2021.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

20-12-341 **Approbation des critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en architecture**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivant pour les appels d'offres concernant les services professionnels en architecture :

Présentation et expérience de la firme	15 points
Organisation du contrat	20 points
Compétence et expérience du chargé de projet	30 points
Organisation de l'équipe de projet et de relève	15 points
Prix soumis	20 points

La présente résolution remplace la résolution 19-12-297 concernant les critères et la pondération applicables aux appels d'offres concernant les services professionnels en architecture seulement.

20-12-342 **<u>Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable</u>**

CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 présenté au conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe en décembre 2020, lequel a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

20-12-343 **<u>Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un véhicule pour le Service d'urbanisme et du développement durable</u>**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Philippe d'acquérir un véhicule pour le Service d'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Park Avenue Toyota de Brossard au prix de 30 093,56$, incluant les taxes, pour un véhicule de marque Toyota, modèle Corolla Hybride LE CVT, année 2021;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour la fourniture et livraison d'un véhicule de marque Toyota, modèle Corolla Hybride LE CVT, année 2021, à Park Avenue Toyota de Brossard, au prix de 30 093,56$, taxes incluses, le tout selon les spécifications stipulées à l'offre reçue le 23 septembre 2020.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

20-12-344 **<u>Octroi de contrat - Fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 2 - Nouvelle station d'épuration des eaux usées - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-21</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels

en architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 2 - Nouvelle station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	**Montant ($) taxes incluses**	**conformité**
Petrone Architecture inc.	153 836,55 $	conforme
Groupe Régis Côté inc.	98 648,55 $	conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, et qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage et le rang suivants:

Soumissionnaires	**Pointage qualitatif**	**Pointage prix**	**Pointage total**	**Rang**
Groupe Régis Côté inc.	74,8	0	74,8	1
Petrone Architecture inc.	66,5	0	66,5	2

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Groupe Régis Côté inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 2 - Nouvelle station d'épuration des eaux usées, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2020-21 et à la soumission retenue.

La valeur maximale de ce contrat est de 98 648,55 $ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-411.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

20-12-345 **<u>Dérogation mineure - DM-2020-095 – 220, rue France – Implantation dérogatoire d'une maison mobile (lot 2 714 725 du cadastre du Québec)</u>**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2020-095 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-074 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public dans les municipalités situées en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 220, rue France sur le lot 2 714 725 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et l'arrêté 2020-074;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 20-11-18-06 - dossier DM-2020-095;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 220, rue France sur le lot 2 714 725 du cadastre du Québec, dans la zone H-19, ayant pour objet d'autoriser le maintien de la maison mobile, implantée à une distance de 5,6 mètres de la ligne avant de terrain.

20-12-346 **<u>Dérogation mineure - DM-2020-096 – 60, rue Chénier – Emplacement des entrées électriques (lot 6 290 198 du cadastre du Québec)</u>**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2020-096 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-074 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public dans les municipalités situées en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 60, rue Chénier sur le lot 6 290 198 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et l'arrêté 2020-074;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 20-11-18-06 - dossier DM-2020-095;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 60, rue Chénier sur le lot 6 290 198 du cadastre du Québec, dans la zone H-26 ayant pour objet d'autoriser le maintien des entrées électriques sur le mur du bâtiment principal donnant sur une voie de circulation, et ce, conditionnellement à ce que les mats électriques soient recouverts d'un revêtement métallique s'agençant au revêtement extérieur et qu'une végétation dense atteignant au minimum deux (2) mètres de hauteur soit implantée afin de cacher efficacement les compteurs de la voie publique, et ce, dans le respect des normes imposées par Hydro-Québec.

20-12-347 **<u>Modification - Résolution numéro 19-07-159 - Dérogation mineure DM-2019-044 - 39, rue Dupuis</u>**

CONSIDÉRANT qu'une erreur de transcription s'est glissée dans le texte de la résolution numéro 19-07-159, adoptée par le conseil municipal en date du 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concernait le lot projeté 6 325 463 et non le lot 6 325 462 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de modifier en conséquence l'ensemble du texte de résolution numéro 19-07-159 de façon à ce qu'il concerne le lot projeté 6 325 463 du cadastre du Québec.

20-12-348 **<u>Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</u>**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2020 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No. recommandation	**Type de construction**	**Adresse et lots projetés**	**Zone concernée**	**Recommandation**
20-11-18-08	Unifamiliale isolée	470, rue De Gaulle Sud, Lot 2 714 639	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2020-097.
20-11-18-09	Unifamiliale isolée	490, rue De Gaulle Sud, Lot 3 166 785	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2020-098.
PERMIS D'AGRANDISSEMENT				
20-11-18-10	Unifamiliale isolée	63, rue Des Ormes Ouest, lot 2 713 467	H-105	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2020-082, et ce, conditionnellement à ce que les fenêtres du deuxième étage de la façade arrière soient

				repeintes de couleur noire afin de s'agencer aux couleurs des ouvertures de l'agrandissement.
PERMIS DE RÉNOVATION				
20-11-18-11	Unifamiliale et garage isolée	78A, rang Saint-Marc, Lot 2 267 133	H-120	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2020-099.

20-12-349 **<u>Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire - Réévaluation du secteur commercial du chemin Sanguinet - Zones C-14 et C-30</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe est actuellement en processus de révision complète de son plan et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce processus comprend notamment une réévaluation des usages et des normes de zonage applicables dans le secteur d'affectation commerciale du chemin Sanguinet;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'optimiser la mise en valeur de cette entrée de Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un secteur commercial adapté au milieu;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de débattre des enjeux liés à l'aménagement et au développement de cette artère principale;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de permis de lotissement ou de construction conforme aux règlements en vigueur pour les zones C-14 et C-30 risquerait de modifier les paramètres et les hypothèses de travail à la base de la révision réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur commercial du chemin Sanguinet se trouve dans une affectation multifonctionnelle telle que définie dans le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville peut, par résolution, en vertu des articles 112 et 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de contrôle intérimaire a une durée de quatre-vingt-dix (90) jours et qu'elle peut être modifiée ou remplacée par une autre résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions, demandes

d’opérations cadastrales et morcellement de lots faites par aliénation dans les zones C-14 et C-30 :

Toutefois, cette interdiction ne vise pas :

- Un nouveau bâtiment accessoire ou construction accessoire non assujettie au règlement 408 relatif aux plans d’intégration et d’implantation architecturale (PIIA);

- Une opération cadastrale d’annulation, de correction ou de remplacement de numéros de lots n’entraînant aucune augmentation du nombre de lots.

20-12-350 **Adoption - Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :1) de ne plus autoriser la classe d’usage « C-8 : service relié à l’automobile »;**
2) d’autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l’entreposage extérieur pour ces usages;
dans la zone H-26

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU 'un second projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l’unanimité d'adopter le règlement numéro 401-44 intitulé :

Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

1) de ne plus autoriser la classe d’usage « C-8 : service relié à l’automobile»;

2) d’autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l’entreposage extérieur pour ces usages; dans la zone H-26.

20-12-351 **Adoption - Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de modifier la classe d’usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d’y ajouter l’usage « 4222 - Garage municipal »; 2) d’autoriser spécifiquement l’usage « 4222 - Garage**

municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » et la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU 'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU 'un second projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-45 intitulé :

Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 - Garage municipal »;

2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 - Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204;

3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » et la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204.

DIVERS

Aucun point à l'ordre du jour.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 4 décembre 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-12-352 **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 00.

(S) Johanne Beaulac	*(S) Manon Thériault*
Mme Johanne Beaulac, mairesse	Me Manon Thériault, greffière

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - Année 2021 (2020 + 2,0%)

	Adjoint(e) administratif(ve) / Adjoint(e) de direction	Conseiller(ère) en communication / adjointe exécutive	Contremaître / Conseiller(ère) ressources humaines / Chef de division - bibliothèque / Chef de division - Loisirs / Assistant-greffier / Coordonnatrice administrative à la direction générale	Coordonnateur / Chef aux opérations (incendie)	Conseillère à la direction générale et responsable des communications / Chef de division - Génie / Chef de division - Travaux publics / Chef de division - Incendie / Chef de division - Usine de traitement des eaux	Direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire / Direction des communications / Direction adjointe finances	Direction du service sécurité incendie	Direction Urbanisme et développement durable / Direction du service du greffe / Direction des Travaux publics	Direction associée / Direction des Services techniques / Direction des finances et des technologies de l'information
Échelons	classe 1	classe 2	classe 3	classe 4	classe 5	classe 6	classe 7	classe 8	classe 9
12	78 854 $	83 191 $	87 767 $	92 594 $	97 687 $	104 525 $	111 841 $	119 670 $	128 047 $
11	76 558 $	80 768 $	85 210 $	89 897 $	94 841 $	101 480 $	108 584 $	116 185 $	124 318 $
10	74 328 $	78 416 $	82 729 $	87 279 $	92 079 $	98 525 $	105 421 $	112 801 $	120 697 $
9	72 163 $	76 132 $	80 319 $	84 737 $	89 397 $	95 655 $	102 351 $	109 515 $	117 181 $
8	70 061 $	73 914 $	77 980 $	82 269 $	86 793 $	92 869 $	99 370 $	106 326 $	113 768 $
7	68 020 $	71 762 $	75 708 $	79 872 $	84 265 $	90 164 $	96 475 $	103 229 $	110 455 $
6	66 039 $	69 671 $	73 503 $	77 546 $	81 811 $	87 538 $	93 665 $	100 222 $	107 238 $
5	64 116 $	67 642 $	71 362 $	75 287 $	79 428 $	84 988 $	90 937 $	97 303 $	104 114 $
4	62 248 $	65 672 $	69 284 $	73 095 $	77 115 $	82 513 $	88 289 $	94 469 $	101 082 $
3	60 435 $	63 759 $	67 266 $	70 966 $	74 869 $	80 109 $	85 717 $	91 717 $	98 138 $
2	58 675 $	61 902 $	65 307 $	68 899 $	72 688 $	77 776 $	83 221 $	89 046 $	95 279 $
1	56 966 $	60 099 $	63 405 $	66 892 $	70 571 $	75 511 $	80 797 $	86 452 $	92 504 $

Légende:

3,0% intervalle pour les échelons

5,5% intervalle pour les classes 1 à 5

7% intervalle pour les classes 6 à 9

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 20-12-332

P:\Greffe\100 - ADMINISTRATION\103-121_POLITIQUES\103-121_20_Politique_conditions_travail_CADRES\Echelles_Salariales\echelle_salariale_cadres_2021_2_0_maj_30-11-202.xlsx

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - LÉGENDE DES CLASSES

CLASSES	TITRES DES POSTES
Classe 1	Adjoint(e) de direction / adjointe(e) administratif(ve)
Classe 2	Conseiller / conseillère en communication / adjointe exécutive
Classe 3	Contremaître
	Conseiller / conseillère en ressources humaines
	Chef de division - bibliothèque
	Chef de division - Loisirs
	Assistant-greffier / Assistante-greffière
	Coordonnatrice administrative à la direction générale
Classe 4	Coordonnateur
	Chef aux opérations (incendie)
Classe 5	Conseillère à la direction générale et responsable des communications
	Chef de division - Génie
	Chef de division - Travaux publics
	Chef de division - Incendie
	Chef de division - Usine de traitement des eaux
Classe 6	Direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
	Direction adjointe finances
	Direction des communications
Classe 7	Direction du service sécurité incendie
Classe 8	Direction Urbanisme et développement durable
	Direction du Service du greffe et des affaires juridiques
	Direction des Travaux publics
Classe 9	Direction associée
	Direction des Services techniques
	Direction des finances et des technologies de l'information

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 20-12-335
SD.

Ville de St-Philippe

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget Saint-Philippe

Période : 202003
Journal : Amendement

No d'écriture : 238 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 989 **Date report :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-413-00-641	Fuite d'eau sur Ed. VII et Sanguinet			1 100,00	
02-413-00-418	Fuite d'eau sur Ed. VII et Sanguinet				1 100,00
Total de l'écriture	: 238			**1 100,00**	**1 100,00**

No d'écriture : 241 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 992 **Date report :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-413-00-641	Besoin CT fuite d'eau Ed. VII près de Sanguinet				1 110,00
02-413-00-418	Besoin CT fuite d'eau Ed. VII près de Sanguinet			1 110,00	
Total de l'écriture	: 241			**1 110,00**	**1 110,00**

No d'écriture : 242 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 993 **Date report :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-413-00-418	R- 238 Fuite d'eau sur Ed. VII et Sanguinet			1 100,00	
02-413-00-641	R- 238 Fuite d'eau sur Ed. VII et Sanguinet				1 100,00
Total de l'écriture	: 242			**1 100,00**	**1 100,00**

No d'écriture : 243 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 994 **Date report :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-413-00-418	Écriture annulée - R- 238 Fuite d'eau sur Ed. VII et Sanguinet				
Total de l'écriture	: 243			**0,00**	**0,00**

Ville de St-Philippe

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget Saint-Philippe

Période : 202003
Journal : Amendement
No d'écriture : 244 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 995 **Date report :** 2020-03-12 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-413-00-418	Écriture annulée - Correction écriture #238 fuite d'eau Ed. VII près de Sanguinet				
Total de l'écriture	: 244			**0,00**	**0,00**
Total du journal	: Amendement			**3 310,00**	**3 310,00**
Total de la période	: 202003			**3 310,00**	**3 310,00**

Période : 202006
Journal : Amendement
No d'écriture : 245 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-06-05 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1043 **Date report :** 2020-06-05 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-494	Virement budgétaire paiement cotisation COMAQ C.BOUTIN			555,00	
02-130-00-332	Virement budgétaire paiement cotisation COMAQ C.BOUTIN				555,00
Total de l'écriture	: 245			**555,00**	**555,00**

No d'écriture : 246 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-06-10 **Utilisateur :** NICOLE
No report : 1045 **Date report :** 2020-06-11 **Utilisateur :** NICOLE

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-415-00-418	Écriture annulée - Installation thermopompe au batîment des étangs aérées				
Total de l'écriture	: 246			**0,00**	**0,00**

No d'écriture : 247 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-06-11 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1044 **Date report :** 2020-06-11 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-415-00-522	Instalation d'une thermopompe - usine d'épuration			1 000,00	
02-415-00-418	Instalation d'une thermopompe - usine d'épuration				1 000,00
Total de l'écriture	: 247			**1 000,00**	**1 000,00**
Total du journal	: Amendement			**1 555,00**	**1 555,00**
Total de la période	: 202006			**1 555,00**	**1 555,00**

8D .

Ville de St-Philippe

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget Saint-Philippe

Période : 202009
Journal : Amendement
No d'écriture : 277 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-09-29 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1139 **Date report :** 2020-09-29 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-310-00-310	Virement - Achat porte de garage				3 000,00
02-310-00-419	Virement - Achat porte de garage				4 000,00
02-310-00-414	Virement - Achat porte de garage				3 000,00
02-310-00-418	Virement - Achat porte de garage				3 000,00
02-310-00-341	Virement - Achat porte de garage				3 000,00
02-310-00-522	Virement - Achat porte de garage			16 000,00	
Total de l'écriture	**: 277**			**16 000,00**	**16 000,00**
Total du journal	**:** Amendement			**16 000,00**	**16 000,00**
Total de la période :	202009			**16 000,00**	**16 000,00**

Période : 202010
Journal : Amendement
No d'écriture : 278 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-10-15 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1147 **Date report :** 2020-10-15 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-220-00-650	Pour payer les besoins en produits d'entretien				1 500,00
02-220-00-660	Pour payer les besoins en produits d'entretien			1 500,00	
Total de l'écriture	**: 278**			**1 500,00**	**1 500,00**

No d'écriture : 279 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-10-22 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1148 **Date report :** 2020-10-22 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-524	Pour couvrir achat d'équipements TI 2020			14 645,00	
02-130-00-332	Pour couvrir achat d'équipements TI 2020				5 245,00
02-130-00-610	Pour couvrir achat d'équipements TI 2020				2 000,00
02-130-00-419	Pour couvrir achat d'équipements TI 2020				5 000,00
02-130-00-510	Pour couvrir achat d'équipements TI 2020				2 400,00
Total de l'écriture	**: 279**			**14 645,00**	**14 645,00**

Ville de St-Philippe

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget Saint-Philippe

Période : 202010
Journal : Amendement
No d'écriture : 280 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-10-22 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1149 **Date report :** 2020-10-22 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-510	Poste déficitaire : frais d'entretien PG plus élevé que budget				16 665,00
02-130-00-414	Poste déficitaire : frais d'entretien PG plus élevé que budget			16 665,00	
Total de l'écriture	: 280			**16 665,00**	**16 665,00**
Total du journal	: Amendement			**32 810,00**	**32 810,00**
Total de la période :	202010			**32 810,00**	**32 810,00**

Période : 202011
Journal : Amendement
No d'écriture : 281 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-03 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1150 **Date report :** 2020-11-03 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-311-00-418	Services professionnels - conception d'une piste cyclable			4 000,00	
02-311-00-511	Services professionnels - conception d'une piste cyclable				4 000,00
Total de l'écriture	: 281			**4 000,00**	**4 000,00**

No d'écriture : 283 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-06 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1152 **Date report :** 2020-11-06 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-670	Achat déco de Noël			7 000,00	
02-130-00-499	Achat déco de Noël				7 000,00
Total de l'écriture	: 283			**7 000,00**	**7 000,00**

No d'écriture : 284 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-09 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1153 **Date report :** 2020-11-09 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-770-00-418	Réparation chauffage bibliothèque			3 300,00	
02-770-00-499	Réparation chauffage bibliothèque				3 300,00
Total de l'écriture	: 284			**3 300,00**	**3 300,00**

80.

Ville de St-Philippe

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget Saint-Philippe

Période : 202011
Journal : Amendement

No d'écriture : 285 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-17 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1160 **Date report :** 2020-11-17 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-419	Frais de formation			1 000,00	
02-130-00-310	Frais de formation				1 000,00
Total de l'écriture	: 285			**1 000,00**	**1 000,00**

No d'écriture : 286 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-18 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1161 **Date report :** 2020-11-18 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-770-00-670	postes déficitaires 1001 histoires et cadeaux bénévoles				325,00
02-770-00-493	cadeaux reconnaissance bénévoles			150,00	
02-770-00-640	impression matériel 1001 histoires			175,00	
Total de l'écriture	: 286			**325,00**	**325,00**

No d'écriture : 287 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-24 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1167 **Date report :** 2020-11-24 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-770-00-418	réparation chauffage bibliothèque			2 100,00	
02-770-00-524	réparation chauffage bibliothèque				2 100,00
Total de l'écriture	: 287			**2 100,00**	**2 100,00**

No d'écriture : 288 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2020-11-24 **Utilisateur :** CLABOU
No report : 1168 **Date report :** 2020-11-24 **Utilisateur :** CLABOU

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-770-00-414	Frais DRM (verrou numérique)			300,00	
02-770-00-670	Frais DRM (verrou numérique)				300,00
Total de l'écriture	: 288			**300,00**	**300,00**

Total du journal	: Amendement	**18 025,00**	**18 025,00**
Total de la période :	202011	**18 025,00**	**18 025,00**
Grand total		**71 700,00**	**71 700,00**

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 20-12-339
SD.

CANDIAC • DELSON • LA PRAIRIE • SAINT-CONSTANT • SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

POLICE
SERVIR • PROTÉGER
ROUSSILLON

GREFFE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Extrait du procès-verbal d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon, tenue sans la présence du public et par vidéoconférence, le mercredi 11 novembre 2020 à 17 h, dans les locaux de la Régie intermunicipale de police Roussillon, sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine et à laquelle assistent mesdames Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu, Johanne Beaulac, mairesse de Saint-Philippe et messieurs Normand Dyotte, maire de Candiac, Christian Ouellette, maire de Delson, Donat Serres, maire de La Prairie et Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant.

20-11-171 BUDGET 2021 - RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT le projet de budget équilibré pour l'exercice financier 2021 de la Régie intermunicipale de police Roussillon présenté aux membres du conseil d'administration le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le montant à répartir entre les municipalités membres de la Régie est de vingt-quatre millions trois cent trente-sept mille dix dollars (24 337 010 $).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulac, appuyé de monsieur Normand Dyotte et résolu :

De recommander l'adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Roussillon qui se détaille comme suit :

Dépenses totales :	28 523 650 $
Revenus autonomes :	4 186 640 $
Quotes-parts 2021 à payer :	24 337 010 $

Que ce budget d'administration soit soumis aux municipalités membres pour adoption.

Le vote est demandé.

Ont voté pour : Mme Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
Mme Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu
Mme Johanne Beaulac, mairesse de Saint-Philippe
M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Donat Serres, maire de La Prairie
M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

A voté contre : M. Christian Ouellette, maire de Delson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(Signé) Jocelyne Bates
JOCELYNE BATES
Présidente

(Signé) Chantal Lacerte
CHANTAL LACERTE
Secrétaire de la Régie

Copie certifiée conforme, le 12 novembre 2020.
Chantal Lacerte
Chantal Lacerte, secrétaire de la Régie

90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac (Québec) J5R 6M6
Téléphone : 450 638-0911 • Télécopieur : 450 638-7024
direction@policeroussillon.ca